

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Mobilité Aménagement Paysage

Clermont-Ferrand, le

Affaire suivie par : Mathilde DEGEN
Pôle Stratégie et Animation
Tél. : 04 73 43 15 38
Courriel : mathilde.degen@developpement-durable.gouv.fr

La Directrice Régionale de l'Environnement,
l'Aménagement et du Logement

à

Madame le Préfet du Cantal

OBJET : *Enquête publique des Gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval*

Initié en 2014, le projet de classement de site des Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval est le fruit d'un travail important mené en concertation avec les élus et acteurs locaux. Ce projet a fait l'objet d'échanges réguliers avec le ministère.

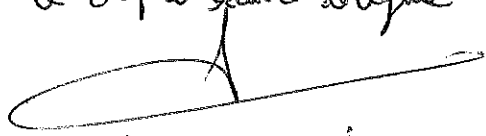
Le rapport de présentation du dossier de classement est aujourd'hui terminé et tous les éléments sont réunis pour lancer la procédure d'enquête publique du projet de classement, en application des articles L123-1 et suivants du code de l'environnement. Les délais de désignation du commissaire enquêteur et d'organisation permettront de commencer l'enquête publique à partir de fin août. Celle-ci se déroulera sur une durée d'un mois.

Veillez trouver ci-joint une note de présentation qui motive et illustre la demande de classement.

Je soumetts à votre signature, la saisie officielle des collectivités et des différents services de l'État et établissements publics concernés par le projet de classement. Concernant la commune d'Albaret-le-Comtal et l'intercommunalité des Hautes-Terres de l'Aubrac, je vous propose de transmettre à Mme le Préfet de Lozère la demande de saisie signée pour envoi aux destinataires.

Les courriers aux collectivités, services de l'État et structures publiques pourraient être envoyés au début du mois, laissant ainsi un délai de trois mois (au-delà, l'absence de réponse est réputé favorable) avant la remise du rapport du commissaire enquêteur.

Je vous propose d'amorcer sur cette base la procédure d'enquête publique en sollicitant la désignation d'un commissaire enquêteur, auprès du tribunal administratif.

Le chef de service délégué

Christophe Terrien